

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022



N°75/2022

Le 9 décembre deux mil vingt-deux à 18 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 2 décembre 2022.

**PRESENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoint ; M. Rauzier, Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, MM. Rousseau, Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Bourgoin par Mme Delamarre, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par M. Bourgeteau, M. Kwak par Mme Brunet, Mme Coulon par M. Desmedt, Mme Flagothier par Mme Trézel, Mme Vigne par Mme Bonnet.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes Konan et Barre, MM. Berthelot et Lenoble.

Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

**OBJET** : Avenant à la convention de restauration scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 21 novembre 2022, la société CONVIVIO, attributaire du marché de restauration scolaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, fait part des difficultés contextuelles mettant en péril l'ensemble des sociétés de restauration : évolution des coûts élémentaires, évolution des coût énergétiques, évolution des charges de personnels ... ayant un impact sur le coût de la réalisation des repas.

Il ajoute que le Conseil d'Etat, par son avis du 15 septembre 2022, a clarifié la position à adopter par l'acheteur public dans le contexte inflationniste actuel : il invite l'autorité contractante à réviser les tarifs des marchés afin de compenser les surcoûts subis par le titulaire du fait des circonstances imprévisibles d'inflation actuelle.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de signer l'avenant portant sur une majoration de 9% des prix actuels du marché (document joint à la présente délibération).

Pour copie conforme.



**Frans DESMEDT**  
Maire de St Just-en-Chaussée  
Conseiller Départemental



# AVENANT DE CONVENTION DE RESTAURATION DU 01/09/2022

ENTRE :

**MAIRIE DE SAINT JUST EN CHAUSSÉE**  
**Place René Benoist**  
**60130 SAINT JUST EN CHAUSSÉE**

ET :

**CONVIVIO-EVO**  
**12 Rue du Domaine**  
**35137 BEDEE**  
Représentée par : **M. Jean-Louis FERNANDEZ**  
Directeur de l'Activité Cuisines Centrales

## IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet de définir les nouvelles conditions relatives à l'Article Prix des prestations de la convention de restauration en date du 01/09/2022 décrites ci-dessous.

### Article 2 - PORTEE DE L'AVENANT

Seul l'Article Prix des prestations de la convention en date du 01/09/2022 change.

Tous les autres articles de cette même convention de restauration restent inchangés.

Aucune des parties ne peut être tenue à autre chose que ce qui a été expressément convenu par le présent avenant à la convention initiale.

Groupe Convivio

Accusé de réception en préfecture  
060-21600344 - Rue du Domaine - ZA de la Retaudais  
35137 BEDEE - 07 99 86 18 78  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022

[www.convivio.fr](http://www.convivio.fr)

### Article 3 – PRIX DES PRESTATIONS

Les prix définis ci-dessous sont applicables à compter du 01/01/2023 :

Prestation	Tarif HT Septembre 2022	Tarif HT à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Tarif TTC à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Déjeuner Maternelle 4C	2,6300€ HT	2,8667€ HT	3,0244€ TTC
Déjeuner Maternelle 5C	2,8300€ HT	3,0847€ HT	3,2544€ TTC
Déjeuner Primaire 4C	2,7300€ HT	2,9757€ HT	3,1394€ TTC
Déjeuner Primaire 5C	2,9300€ HT	3,1937€ HT	3,3694€ TTC

### Article 4 - APPLICATION

Le présent avenant prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Pour Le PRESTATAIRE

Fait à Bédée en deux exemplaires,

Le 21 novembre 2022,



M. FERNANDEZ

Directeur de l'Activité Cuisines Centrales

Accusé de réception en préfecture  
060-216005744-20221209-75-2022-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022

#### Pour Le CLIENT

Fait à ST. JUST. EN. CHAUSSEE

Le 9/12/2022

Par François DESTREST  
Maire

